



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région
Pays de la Loire

Modification : Transfert Siège social d'une Société
hors Région Pays de la Loire
Formalité à déposer dans le mois qui suit la modification

Compléter et signer les formulaires suivants (à télécharger sur notre site internet artisanatpaysdelaloire.fr)

- imprimé de déclaration de modification d'une société (formulaire M2 en deux feuillets)

Joindre au dossier les pièces justificatives :

- extrait Kbis de l'ancien Siège datant de moins de 3 mois
- extrait du Répertoire des Métiers de l'ancien Siège datant de -3 mois
- un exemplaire liste des sièges antérieurs
- un exemplaire du procès-verbal d'assemblée de la décision de transfert
- un exemplaire des statuts mis à jour et certifié conforme par le gérant
- annonce légale ou attestation de parution dans le département d'arrivée
- annonce légale ou attestation de parution dans le département d'origine
- titre de jouissance du nouveau Siège
- si activité soumise à réglementation : autorisation ou titre de l'autorisation provisoire ou définitive
- pouvoir s'il y a lieu

Procéder au règlement des frais :

- émoluments Greffe du nouveau siège : 246.46 € sauf EURL/SASU : 103.46 €
- règlement d'un montant de 197 € pour frais CFE/RM ou de 84 € pour un transfert inter-régional